

NUMÉRO 17 • MARS 2025

L'info du GDS

Ensemble pour assurer la sécurité sanitaire !

L'équipe du GDS Picardie évolue !

* Natascha Carels

Arrivée au sein du GDS fin janvier, était technicienne troupeau caprin dans l'Aveyron et vient renforcer l'équipe technique en tant que conseillère sanitaire sur le site de l'Aisne pour prendre en charge, notamment, le suivi des plans de lutte paratuberculose.

* Katy Devireux

Originaire de l'Aisne, a intégré l'équipe du GDS début octobre 2024 en tant qu'assistante technique. Elle a notamment pour missions le suivi des mouvements de bovins et de la prophylaxie.

Bienvenue à elles et merci pour l'accueil que vous leur réserverez, en ferme ou au téléphone !

WEBINAIRE Besnoitiose : replay disponible !



Le webinaire du 24 février a réuni
75 participants !
Au programme, 3 interventions :

- * **Philippe JACQUIET**, de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse, a présenté la maladie et les connaissances actuelles.
- * **Christophe LACZ**, directeur de la FRGDS Occitanie, a exposé comment la Besnoitiose est gérée dans des départements touchés depuis longtemps et a présenté l'outil PCR sur peau.
- * **Laurent FOURES**, directeur du GDS 55, a expliqué la gestion de la maladie dans un département touché depuis peu et les moyens mis en œuvre pour stopper la propagation de la Besnoitiose.

Merci à eux !

Prophylaxie bovine : dernière ligne droite !

La campagne de prophylaxie bovine 2024-2025
se termine le 30 avril !

Si vous ne l'avez pas encore faite, prenez rendez-vous sans tarder avec votre vétérinaire pour la réaliser avant cette échéance.



Fièvre aphteuse : Nouveaux cas détectés en Slovaquie



La fièvre aphteuse, bien que sans danger pour l'homme, est l'une des maladies animales **les plus contagieuses**.

Elle affecte principalement les ruminants (bovins, ovins, caprins) et les porcs, qu'ils soient domestiques ou sauvages. En raison de sa forte contagiosité, elle provoque des pertes économiques considérables, notamment à travers les restrictions imposées au commerce international. Le dernier foyer de fièvre aphteuse en France date de 2001.

Récemment, la maladie a refait surface en Slovaquie, avec **trois foyers confirmés ce 21 mars**, situés près de la frontière hongroise où un foyer avait été détecté le 7 mars. Les élevages touchés regroupent environ 670 bovins, 650 vaches laitières (dont l'exportation de lait a été suspendue) et une coopérative de près de 1 000 bovins.

Les symptômes incluent principalement une **fièvre élevée**, des **boiteries**, une chute de la production laitière ainsi que des **ulcères** douloureux au niveau de la bouche, des pieds et de la mamelle.

En cas d'observation de ces symptômes, il est impératif de contacter votre vétérinaire sans délai !



Si vous n'aviez pas pu participer, le replay est accessible [ici](#).

Assemblées Territoriales du GDS Picardie

Les Assemblées Territoriales du GDS Picardie se sont tenues en ce mois de mars. Au programme, une rétrospective sur les **actions du GDS en 2024** et une **intervention technique** par département :

- **Dans l'Aisne** : La Fièvre Q : mieux la connaître pour mieux la maîtriser !
- **Dans l'Oise** : Paratuberculose et génomique
- **Dans la Somme** : Impact de l'épidémie de FCO-3 en Belgique et campagne de vaccination obligatoire

*Comme chaque année, éleveurs, partenaires, vous avez été nombreux.
Merci à vous et merci aux intervenants !*



Acheter un bovin : Quelles maladies dépister ?



L'introduction d'un nouveau bovin dans un élevage représente un risque sanitaire important !

Certaines maladies peuvent être introduites sans signes visibles, compromettant la production et la santé des animaux.

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des maladies à dépister à l'introduction en fonction de l'âge des bovins introduits.

IBR	Prise de sang (sérologie)	Tout bovin	OBLIGATOIRE
BVD	Prise de sang (virologie)	Tout bovin	OBLIGATOIRE si le bovin n'est pas déjà connu NON-IPI VOLONTAIRE <i>Attention, même si le bovin est déjà connu NON IPI, le risque de virémie transitoire n'est pas négligeable !</i>
Brucellose	Prise de sang (sérologie)	Bovin > 24 mois	OBLIGATOIRE si délai de transit > 6 jours
Besnoitiose	Prise de sang (sérologie)	Bovin > 6 mois	SYSTÉMATIQUE (pris en charge à 100% par le GDS pour les adhérents)
Paratuberculose	Prise de sang (sérologie) Prélèvement de bouse (PCR)	Bovin > 18 mois	VOLONTAIRE pour les éleveurs non engagés en plan de lutte
Néosporose	Prise de sang (sérologie)	Bovin > 6 mois	VOLONTAIRE Femelles reproductrices (ou futures > 6 mois) et mâles reproducteurs
Fièvre Q	Prise de sang (sérologie)	Bovin > 6 mois	VOLONTAIRE Femelles reproductrices (ou futures > 6 mois)



**Un bovin dépisté,
c'est un troupeau protégé !**



Arrivée des beaux jours : Préparez la mise à l'herbe de vos bovins !



*Le printemps approche !
Et avec lui, la sortie des animaux en prairie.
Un moment très attendu ... à condition de bien la préparer !*

✓ Anticipez la transition alimentaire.

Quelques semaines avant la sortie, habituez-les progressivement à une alimentation plus riche en fibres et distribuez un peu d'herbe fraîche si possible. Cela limite les risques de troubles digestifs et assure une adaptation en douceur.

✓ Faites le tour des prairies.

Clôtures vérifiées et eau propre à volonté.

✓ Pensez santé !

Assurez-vous que les vaccins sont à jour, notamment contre la FCO. Et si nécessaire, un traitement antiparasitaire peut être utile.

*Une bonne préparation,
c'est la clé pour un troupeau en forme
et des pâturages bien valorisés !*



4D Services : Les offres du moment !



La filiale des GDS des Hauts-de-France, **4D Services**, met à votre disposition tout au long de l'année des offres et tarifs négociés sur une gamme de produits et services dédiés à la **dératisation**, à la **désinfection**, ainsi qu'occasionnellement à la **vente de matériel d'élevage**.

*Pour découvrir les offres
concernant ces produits, cliquez [ici](#)
ou contactez le 03.21.60.48.94.*



**Opération
niches à veaux
et lave bottes
en cours !**



Rejoignez-nous sur :



GDS Picardie



GDS Picardie

Retour sur l'indicateur paratuberculose fourni par votre GDS !



RÉSULTATS INDICATEURS PARATUBERCULOSE EN PICARDIE AU 19/03/2025	Aisne	Somme	Oise
% laits de tank positifs	35,7%	21,8%	24,4 %
% cheptels avec au moins 1 mélange positif	26,2%	27,9%	22,8%

Cette année encore, le Conseil d'Administration du GDS Picardie a renouvelé le dépistage de la Paratuberculose dans tous les cheptels bovins adhérents.

En élevage laitier : analyse de lait de grand mélange en décembre. **Si c'est positif**, contactez-nous pour prévoir ensemble la réalisation d'un dépistage sanguin des animaux de plus de 24 mois de votre troupeau. Le GDS prend en charge une partie du coût de ces analyses.

En élevage allaitant : analyses en mélange de 10 bovins sur les prises de sang de votre prophylaxie. **Si c'est positif**, contactez-nous pour reprendre les mélanges positifs en analyses individuelles pour connaître le(s) bovin(s) infecté(s). Le GDS prend également en charge une partie du coût de ces analyses.

La paratuberculose : plus on l'identifie tôt, plus on la maîtrise !

Intoxication par Plantes Toxiques :

Un risque rare, mais réel pour les ruminants



Les cas de pathologies chez les ruminants liés à l'ingestion de plantes toxiques sont peu fréquents.

Ils peuvent cependant être favorisés dans les cas suivants :

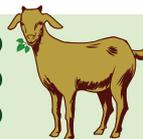
- **En période estivale**, notamment quand l'herbe vient à manquer ;
- **Après une taille de haie à proximité des animaux**, car certaines plantes sont plus appétentes coupées que sur pied ;
- **Après un déplacement de clôture**, qui donne accès à de nouveaux végétaux ;
- **Par la consommation de couverts** tels que les intercultures, car les plantes semées ne sont pas forcément adaptées à l'alimentation animale ;
- Ou de manière plus anecdotique par des **plantes en bordures de parcelle**

Les symptômes d'une intoxication ne sont pas spécifiques et peuvent être différents selon leur origine, d'où la difficulté de diagnostic. Ils sont essentiellement nerveux, digestifs et respiratoires.

Retrouvez plus de détail sur la toxicité des plantes en [cliquant ici](#).

CAEV

Prévenir quand on ne peut pas guérir !



Le CAEV est un virus largement répandu dans les élevages caprins. Aussi appelée **maladie « du gros genou »**, c'est la déformation de cette articulation qui est généralement visible en premier et entraîne des boiteries, rendant les déplacements de l'animal difficiles.

Si l'atteinte articulaire est le symptôme le plus fréquent, d'autres signes peuvent être observés notamment au niveau de la mamelle avec des déséquilibres accompagnés ou non d'indurations, des mammites, etc.

Un **animal porteur du virus** est susceptible de contaminer ses descendants mais aussi le reste du cheptel adulte. En l'absence de vaccin et traitement efficace, la mise en place de **mesures de biosécurité** reste la meilleure arme pour maîtriser la maladie.

Dans cette optique, GDS France et l'AFSE ont élaboré un **référentiel de qualification** en matière de CAEV incluant les modalités de dépistage, d'acquisition et de maintien de la garantie du troupeau.

Pour aller plus loin, c'est par [ici](#) !

Bovins non indemnes d'IBR :

Modification des règles aux mouvements



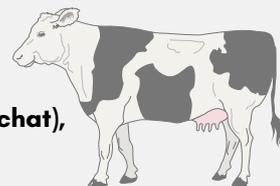
L'**arrêté ministériel du 10 juin 2024** fixant les mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre l'IBR prévoit un **renforcement progressif des contraintes aux mouvements des bovins** d'une part reconnus infectés par l'IBR et d'autre part qui n'en sont pas officiellement reconnus indemnes.

Tout bovin reconnu infecté d'IBR ne peut aller qu'à l'abattoir, et sans rupture de charge en transport direct.

Les bovins issus de cheptels en assainissement, mais non reconnus infectés d'IBR, peuvent être introduits dans un atelier dérogatoire jusqu'au 31/12/2025 **s'ils respectent les conditions suivantes** :

- Isolement au minimum pendant 21 jours avant leur départ
- Acquisition d'un test favorable dans les 15 jours avant départ

Attention : pour les cheptels suspendus pour raison administrative (exemple : absence de visite d'achat), les règles sont également modifiées.



Site de l'Aisne

Zone d'Activités du griffon
CS 10 685
02007 Barenton-Bugny Cedex

Site de l'Oise

Rue Frère Gagne BP 40463
60021 Beauvais Cedex

Site de la Somme

19 bis rue Alexandre Dumas
80096 Amiens Cedex 3